



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 1

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République Démocratique du Congo pour 2021

Document d'action « Unis pour la paix et la sécurité »

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action au sens de l'article 23(2) du règlement IVCDCI - Europe dans le monde.

1. SYNTHÈSE

1.1. Tableau récapitulatif de l'action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Unis pour la paix et la sécurité Numéro CRIS : NDICI AFRICA/2021/43280 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Oui « Paix et sécurité »
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant la République Démocratique du Congo.
4. Document de programmation	Programme indicatif pluriannuel en République démocratique du Congo (PIP RDC) 2021-2027
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	Domaine prioritaire I : Gouvernance, paix et sécurité Objectif spécifique 1 : Un secteur de la sécurité plus inclusif et légitime contribue au renforcement de la cohésion nationale <ul style="list-style-type: none">- La RDC dispose d'une architecture globale et efficiente de sécurité et de justice destinée à assurer la sécurité des personnes et des biens (code CAD 150)- Les liens entre l'État et la population sont renforcés par l'accessibilité aux services de justice et de sécurité (code CAD 150)
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	150 – Gouvernement et société civile
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal : ODD 16 - Paix, justice et institutions efficaces Autres ODD importants et, le cas échéant, cibles: ODD 1 - Lutte contre la pauvreté ; ODD 5 - Égalité entre les sexes ; ODD 8 - Travail décent et croissance économique et ODD 10 - inégalités réduites
8 a) Code (s) CAD	15210 – Gestion et réforme des systèmes de sécurité (100%)

8 b) Principal canal de distribution @	11004 – Autres entité publique dans le pays donneur			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l’homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Éducation			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l’environnement @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l’enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d’emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

	<u>Connectivité</u> Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	Ligne budgétaire: BGUE-B2021-14.020121-C1-INTPA Coût total estimé: 30 000 000 EUR L'engagement de la contribution de l'UE aux Initiatives Équipe Europe prévues dans le cadre de ce plan annuel d'action sera complété par d'autres contributions de la part de partenaires de l'Équipe Europe. Elle est conditionnée à la confirmation formelle par chaque partenaire de sa contribution substantielle dès que possible. Dans l'hypothèse où ces IEE et/ou ces contributions ne se concrétisent pas l'action de l'UE pourra continuer hors du cadre des IEE.			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	Gestion indirecte avec une entité à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.3.1.			

1.2. Résumé de l'action

Depuis les élections de 2018, la République démocratique du Congo (RDC) connaît sa première alternance politique pacifique avec de nouvelles autorités qui se sont engagées à entreprendre les réformes institutionnelles du secteur de la sécurité en vue du rétablissement de l'État de droit et de la stabilité dans le pays. L'augmentation des conflits au cours des deux dernières années, notamment au Nord Kivu et en Ituri avec un nombre de victimes et de personnes déplacées toujours plus important, souligne à quel point ce défi est structurellement difficile à surmonter et a conduit l'État à déclarer l'état de siège dans ces deux provinces au mois de mai 2021. Si elle témoigne d'une détermination des autorités à résoudre le problème, cette décision est aussi inquiétante parce qu'elle est potentiellement facteur d'augmentation des violations des droits de l'Homme commise par les forces de sécurité. Elle pose aussi la question de la stratégie élaborée pour éradiquer définitivement les groupes armés dans le pays. L'insécurité structurelle et multiforme qui caractérise les provinces de l'Est du pays ne peut être résolue que dans le cadre d'une approche globale et inclusive qui intègre tous les acteurs de la sécurité. En matière de sécurité, deux types d'actions doivent être poursuivis parallèlement : i) l'amélioration de la gouvernance du secteur de la sécurité et ii) la mise en œuvre d'actions prioritaires dans les zones les plus difficiles.

La présente action contribue à l'atteinte de l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces). Elle s'inscrit dans le domaine prioritaire I « Gouvernance, paix et sécurité » du PIP pour la RDC, plus spécifiquement dans son objectif spécifique 1 « Un secteur de la sécurité plus inclusif et légitime contribue au renforcement de la cohésion nationale ». Elle contribue directement à atteindre les deux résultats attendus à savoir « La RDC dispose d'une architecture globale et efficiente de sécurité et de justice destinée à assurer la sécurité des personnes et des biens » et « Les liens entre l'Etat et la population sont renforcés par l'accessibilité aux services de justice et de sécurité » (code CAD 150).

L'action s'inscrit par ailleurs pleinement dans le plan d'action prioritaire du plan de réforme de l'armée (PRA) qui est en cours d'élaboration. Son objectif global est de contribuer au renforcement de la gouvernance et de l'État de droit, de lutter contre l'impunité et la corruption et de promouvoir une paix juste et durable en RDC qui permettrait d'apporter des solutions durables aux réfugiés et déplacés internes, en assistant les autorités civiles et militaires congolaises dans la conception et la conduite du processus de réforme de la sécurité (volet défense), notamment en matière d'administration et de gestion. Les objectifs spécifiques portent sur i) le renforcement du cadre de mise en œuvre de la réforme de l'armée ; ii) la modernisation de l'administration de la défense; ii) le renforcement de la redevabilité et du lien entre l'armée et la population et ; iv) la protection des populations civiles du Nord Kivu et de l'Ituri en particulier les femmes et les groupes vivant dans des conditions les plus vulnérables comme les personnes déplacées internes.

L'action est mise en œuvre pour une durée de 4 ans au niveau du ministère de la défense et de l'État-Major Général de l'armée, à Kinshasa et dans plusieurs provinces dont le Nord Kivu et l'Ituri. Elle renforce la cohérence entre la réforme de l'armée et les réformes de la justice et de la police dans une vision plus globale de la réforme du secteur de la sécurité, en impliquant l'ensemble des forces de sécurité et en améliorant la relation entre l'armée et les populations, tant au niveau central que local dans le respect du cadre réglementaire de l'instrument IVDCI-Europe dans le Monde. La formulation de la présente action a été faite en associant les attachés militaires belges et français, en étroite collaboration avec le cabinet du ministre de la défense et les principaux chefs de corps concernés. La mise en œuvre sera déléguée à une organisation d'un État membre de l'UE ou internationale (ou plusieurs organisations regroupées) au travers d'une convention de contribution. L'action met en œuvre l'Initiative Equipe Europe « Paix et sécurité », notamment avec la Belgique et la France qui contribueront directement à travers la mise à disposition de ressources humaines dédiées.

Le suivi de l'action devra être particulièrement soutenu et concerner à la fois les aspects techniques et financiers pour le contrôle de la bonne mise en œuvre, le dialogue politique de haut niveau pour veiller à l'avancement des réformes qui sous-tendent sa réussite et un monitoring permanent de la situation sécuritaire dans les zones les plus sensibles.

2. JUSTIFICATION

2.1. Contexte

Avec ses 2,3 millions de km², la RDC est le plus grand pays d'Afrique subsaharienne. Sa taille et sa diversité sont en soi un enjeu. La population en 2020 est estimée, suivant les sources, entre 85 millions et plus de 105 millions d'habitants. Son PIB est de 52 milliards de dollars, soit autour de 530 dollars par habitant. Le pays est classé 176^e sur 189 pour l'indice de développement humain. Le rapport d'examen national volontaire des ODD (mai 2020) donne une image du retard qu'accuse la RDC dans de nombreux domaines de l'agenda 2030.

Pourtant, le pays est doté d'importantes ressources naturelles, dont les ressources minières et forestières, de grandes possibilités agricoles et piscicoles, ainsi que d'un très important potentiel d'énergie hydroélectrique (100 gigawatts), solaire et de biomasse. Ceci devrait lui permettre un développement et une croissance économique suffisante pour réduire la pauvreté et la précarité, malgré un taux de croissance de la population de 3 à 3,5 %. Par ailleurs, la RDC possède 60 % du deuxième massif forestier du monde, lui donnant un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique.

Suite aux élections de 2018/2019, le pays a connu son premier transfert pacifique du pouvoir. Au début 2021, une nouvelle majorité s'est formée au Parlement, qui permet de concrétiser l'alternance politique et d'avancer dans un programme ambitieux de réformes dans plusieurs domaines-clefs pour la coopération UE-RDC. Une fenêtre d'opportunité politique se présente donc pour soutenir le partenariat entre la RDC et l'Union européenne, dans la ligne des conclusions du Conseil de décembre 2019 qui appellent à un réengagement progressif en soutien aux réformes, conditionné à des objectifs clairs et une redevabilité mutuelle. La crise covid-19 a (jusque-là) relativement épargné le pays sur le plan sanitaire à ce jour tandis que le maintien du secteur minier a amorti le choc économique, préservant des perspectives de croissance. Le FMI négocie un programme qui élargirait la marge de manœuvre financière du gouvernement. D'autres partenaires techniques et financiers tels que la Banque Mondiale annoncent également une augmentation sensible de l'aide. La situation du pays reste cependant marquée par une fragilité structurelle, y compris sur le plan sécuritaire avec la présence persistante de groupes armés dans différentes poches d'instabilité. Le faible niveau des recettes de l'État limite toujours les possibilités de l'État intégrateur et protecteur.

Structurellement fragile depuis son indépendance, la RDC reste un État dont les attributs légitimes de souveraineté et l'adhésion des populations à ceux-ci (justice, impôt, autorité politique) sont ébranlés. L'existence de groupes armés violents et prédateurs en est le témoignage le plus emblématique. Ils sont principalement localisés dans l'Est du pays (où ils continuent parfois à bénéficier de soutiens extérieurs), mais sont aussi régulièrement actifs dans d'autres régions, telles que les Kasai dans un passé récent. Les droits humains subissent des violations continues, y compris

malheureusement par les forces de sécurité qui sont rendues responsables d'une part notable des incidents de protection recensés. La forte prévalence des violences basées sur le genre, notamment les violence sexuelles sur les mineures, l'accès limité à la justice et aux réparations pour les victimes et l'absence de sanctions infligées aux auteurs sont notamment particulièrement préoccupants.¹ Cette situation ne pourra progresser tant que l'impunité restera répandue, l'État de droit fragile, et la délimitation des rôles de l'armée et de la police pas clairement définie et respectée. La succession de conflits engendre des déplacements massifs de populations: le pays compte 840,449 réfugiés faisant de la RDC le 6^e pays d'origine le plus important des réfugiés dans le monde et 5,268,000 personnes déplacés internes faisant de la RDC le 3^e pays le plus important de DPIs dans le monde. La présence continue de missions de l'ONU depuis 20 ans a favorisé la fin des périodes de conflit global, mais n'est pas parvenue à rétablir les conditions d'un phasage entre l'action humanitaire, la stabilisation et le développement. Relever ce défi devient d'autant plus important que la MONUSCO devrait dans un premier temps recentrer son action sur les trois provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu dans la perspective d'un retrait définitif. Nombre de ces conflits sont situés aux frontières du pays et trouvent leurs sources dans une lutte régionale pour l'accès aux richesses ou dans le débordement en RDC de conflits externes, entraînant des flux de réfugiés et une déstructuration des sociétés d'accueil. S'y ajoutent de nombreux facteurs de conflit internes d'ordre politique, socio-économiques, sécuritaires et ethniques. L'augmentation des conflits au cours des deux dernières années, notamment au Nord Kivu et en Ituri, souligne à quel point ce défi est structurellement difficile à surmonter et a conduit les autorités congolaises à déclarer l'état de siège dans ces deux provinces, confiant de fait l'autorité politique à l'armée et la police. Cette situation présente le risque d'une l'augmentation des violations des droits de l'Homme commise par les forces de sécurité et pose la question de la stratégie de lutte contre les groupes armés.

Bien qu'adopté en 2009, le plan de réforme de l'armée (PRA) reste une référence incontournable pour les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et se concentre sur deux axes. Le premier intitulé « système global de défense et de forces » porte sur le renforcement des capacités opérationnelles des FARDC afin de leur permettre de remplir leurs missions de défense du territoire national. Le deuxième, intitulé « système d'hommes », porte sur l'administration et le contrôle et couvre tous les éléments de gouvernance du secteur à long terme.

Depuis son élection, le Président de la République rappelle la priorité de restaurer l'autorité de l'État sur tout le territoire, d'améliorer l'État de droit, de contribuer à la paix et à la stabilité, tout en luttant contre la corruption et l'impunité. Actualisé fin 2019, le plan national stratégique de développement (PNSD) prévoit de moderniser l'armée dans son pilier II « Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'État et consolidation de la paix ». Parmi les chantiers prioritaires figurent les infrastructures, la professionnalisation et le rajeunissement des effectifs. Le programme d'action du gouvernement (2021-2023) adopté en avril 2021 érige en toute première priorité la pacification du pays et la promotion de la réconciliation, de la cohésion et de l'unité nationales (pilier 1), notamment dans les territoires où les groupes armés sont encore actifs. Le pilier 2 énonce, quant à lui, la priorité du « renforcement de l'autorité de l'État et la promotion de l'État de droit, de la bonne gouvernance et de la démocratie ». L'accent est notamment mis sur le « renforcement des capacités du système de défense et de sécurité » et les actions à mener comprennent un processus de désarmement, démobilisation, réinsertion communautaire et stabilité (DDRCS) et la réforme du secteur sécuritaire dans son ensemble.²

Avec la justice et la police, la défense constitue une composante majeure de l'architecture globale de sécurité du pays tel que rappelé dans l'accord-cadre signé en 2013 à Addis Abeba pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la région. La politique nationale de réforme de la justice (PNRJ) couvre la période de 2017 à 2026 et son plan d'actions prioritaires pour la période de 2018 à 2023 est en cours d'actualisation. Le deuxième plan d'action quinquennal (PAQ2) pour la réforme de la police couvre la période de 2020 à 2024. Le ministère de la défense nationale et des anciens combattants (MDNAC) et l'État-major général (EMG) sont actuellement en pleins travaux afin de doter le secteur de la défense d'un document de stratégie sectorielle et d'un plan d'actions prioritaires déclinant la vision du PRA, fixant des priorités à court et moyen terme et ouvrant la perspective d'une mise en cohérence avec ces deux autres secteurs de la justice et de la police. Plusieurs axes stratégiques sont explorés :

¹ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Observations finales concernant le huitième rapport périodique de la République démocratique du Congo, 2019, p. 9.

² Parmi les actions prioritaires en matière de RSS figurent explicitement : «

- Créer dans l'armée des Unités d'élite bien formées et bien équipées
- Recycler et réorganiser les unités des Forces armées et de la Police
- (...)
- Respecter et appliquer correctement les lois de programmation militaire et policière
- Renforcer l'efficacité des mécanismes de contrôle de l'armée et de la police
- (...)
- Réhabiliter, construire et/ou délocaliser les quartiers généraux, les camps, les casernes, les dispensaires et les formations médicales pour les militaires et les policiers. »

- Le renforcement des capacités institutionnelles (cadre réglementaire et législatif, informatisation, gestion des ressources humaines, gestion budgétaire, redevabilité) ;
- Le renforcement des capacités des forces et zones de défense (formation, équipement, infrastructures) ;
- Le renforcement des capacités civiles du corps logistique, du corps de santé, du corps du génie et du corps des transmissions ;
- Le renforcement du service de communication et du service d'éducation civique et patriotique et d'action sociale ;

Le renforcement des capacités du commandement général des écoles.

2.2. Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes:

La mise en œuvre du PRA s'est longtemps heurtée à un problème de méthodologie. En charge d'un domaine régalien particulièrement sensible, le MDNAC et l'EMG se sont parfois montrés peu enclins à l'adoption de principes de planification et de gestion modernes synonymes de plus de transparence. Cette vision a aujourd'hui beaucoup évolué. En témoigne la préparation en cours d'un document de politique sectorielle déclinant le PRA qui pourrait être suivi d'un plan d'actions prioritaires, d'un cadre des dépenses à moyen terme, voire d'une loi de programmation militaire. Cette dynamique offre des perspectives intéressantes en termes de hiérarchisation des priorités, de planification concrète des actions à mener et de développement d'un cadre d'évaluation avec des indicateurs permettant de mesurer une éventuelle amélioration de la performance des FARDC. Un suivi évaluation efficace sur la base de statistiques précises doit aussi permettre une redevabilité accrue. Dans cette optique, l'Inspectorat Général doit pouvoir assurer un contrôle réel et renforcer l'éthique et la déontologie. Enfin, la réforme de l'armée doit rechercher des synergies positives avec les réformes de la justice et de la police et pour une action cohérente et crédible du service public.

En termes de gestion des ressources humaines, les FARDC sont passées en quelques années d'une approche de simple connaissance des effectifs pour procéder au paiement de la solde des militaires à une approche basée sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences. Mais cette dernière doit encore être améliorée, notamment avec une attention particulière sur le genre. Pour y parvenir, les données manquantes de chaque militaire doivent être intégrées, le dossier individuel de chaque militaire doit être renseigné, y compris en ce qui concerne ses ayants droits, et une politique de gestion des ressources humaines doit être mise en place en intégrant les recrutements, affectations, reconversion et départs à la retraite. Bien que le défi soit très important en terme budgétaire, la rémunération des militaires devrait être revue à la hausse afin de limiter les comportements inappropriés constatés trop souvent, notamment dans les zones de conflits. Enfin la place des femmes, notamment dans les postes de commandement, devrait être améliorée.

Au niveau informatique, de nombreuses solutions ont été développées au cours des années récentes dans le domaine de la gestion des ressources humaines, de la gestion budgétaire et financière et des télécommunications. Pour autant, il existe des conflits de compétence entre les différents services et unités concernés et la Direction informatique du MDNAC. Si l'armée compte d'excellents informaticiens capables de développer des solutions adaptées au contexte, leur nombre est trop restreint et leur affectation pas toujours adéquate. Tous ces problèmes gagneraient à être résolus globalement à travers l'élaboration de ce qui pourrait s'apparenter à un schéma directeur informatique.

La formation des militaires avec une attention particulière sur le genre est l'un des principaux enjeux de la réforme dans une optique de rajeunissement et de professionnalisation. Les besoins sont souvent basiques (sur un plan technique) mais très importants (en nombre de personnes concernées) et en tout cas fondamentaux pour permettre aux FARDC de remplir leur mission de défense du territoire et de protection des personnes et de leurs biens. Le groupement des écoles souffre d'un manque criant de capacités institutionnelles, tant à Kananga qu'à Kinshasa où se situent les principales écoles. Les besoins de formation portent autant sur les matières militaires que sur les matières administratives, la déontologie et l'éthique professionnelle avec un accent particulier sur le respect des droits fondamentaux.

Restaurer la confiance de la population à l'égard des FARDC est un enjeu majeur. Les abus de droit et l'impunité des militaires dont est victime la population, en particulier les femmes, sont à l'origine de cette défiance. Les organes de contrôle du secteur de la défense ne sont pas en mesure de jouer leur rôle et si des procès emblématiques ont pu être conduits ces dernières années concernant des crimes graves commis dans le cadre des conflits à l'Est, ils ne concernent que trop rarement les crimes imputés aux FARDC, notamment au niveau du commandement. La défiance vient aussi souvent de la méconnaissance des populations du milieu militaire. Les activités de rapprochement civilo-militaire, notamment au sein des communautés les plus concernées par les conflits armés, y compris les déplacés internes, permettent souvent de casser la logique d'impunité par la connaissance mutuelle des individus.

Mais ce regain de confiance ne pourra vraiment être acquis durablement que lorsque l'État sera en mesure de protéger effectivement les populations victimes des conflits armés, y compris les personnes déplacées, notamment à l'Est du

pays. La recrudescence des combats depuis plusieurs mois dans la région de Beni au Nord Kivu ainsi que dans l'Ituri, confirmée dans le rapport du groupe d'expert sur la RDC des Nations unies, a conduit le Gouvernement à décréter l'état de siège dans ces deux provinces. Si la manière peut prêter à discussions, cette décision témoigne d'une prise de conscience de la nécessité absolue de rétablir l'autorité de l'État dans ces provinces qui, selon l'analyse de conflits en RDC validée en avril 2021 « *connaissent des guérillas et violences durables et dans lesquelles s'est instaurée une gouvernance hybride basée sur une coexistence et des convergences d'intérêts entre les autorités civiles, militaires et le pouvoir milicien* ». Mais les victoires par la force contre les groupes armés restent sans lendemain si l'autorité de l'État ne se base pas sur des fondements plus solides. La sécurité des personnes et de leurs biens doit être assurée de façon durable au travers de dispositifs adaptés permettant de mettre en valeur le rôle protecteur des forces de défense et de sécurité dans la transparence et le respect des droits fondamentaux. Cette sécurisation est essentielle pour la dignité des populations et qu'elles puissent vaquer à leurs activités quotidiennes, pour apporter des solutions durables aux réfugiés et personnes déplacées internes, mais aussi aux autres services de l'Etat (éducation, santé, justice) pour qu'ils puissent exercer leurs fonctions au bénéfice des populations.

Si les policiers constituent une force civile qui justifie leur proximité avec les populations, il en est tout autrement des militaires qui ne sont pas censés être hébergés par ou au sein des populations civiles. Un encasernement permet à la fois d'augmenter, en cas d'attaque, la protection des militaires eux-mêmes et de leurs dépendants, mais aussi des populations voisines qui sont souvent des victimes collatérales de ces attaques. Par ailleurs, il permet de réduire les risques de violences commises par les soldats quand ils sont hébergés par la population, ainsi que les pratiques de corruption telles que la location d'armes à des criminels ou des groupes armés. L'état des camps militaires au Nord Kivu est déplorable alors que l'Ituri en est presque totalement dépourvue. La réhabilitation/construction de camps militaires aurait donc un impact direct sur la sécurisation des populations civiles de ces provinces.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

Le ministère de la défense nationale et des anciens combattants (MDNAC) est responsable de la définition de la politique nationale, de la mobilisation des ressources et du développement des solutions nécessaires à la gestion de l'ensemble des FARDC. Il n'apparaît pas dans la chaîne de commandement, mais a un rôle essentiel pour le développement du secteur. La quasi-totalité des cadres du ministère sont des militaires, à l'image du Ministre en poste au moment de la formulation du projet, Général du corps de santé à la retraite.

L'État-Major Général (EMG) des FARDC agit sous l'autorité directe du Chef de l'État, commandant suprême. Il coordonne les activités de commandement au plan stratégique. Il est relayé sur le terrain par deux chaînes de commandement qui se superposent sur l'ensemble du territoire national : 3 zones de défense en charge du commandement des opérations et 10 régions militaires en charge de la mise en condition des FARDC. La coexistence de cette double chaîne fait actuellement l'objet d'une réflexion au sein du MDNAC et de l'EMG en vue d'une rationalisation. L'effectif des FARDC compte aujourd'hui plus de 150 000 personnels.

L'inspection générale des FARDC dépend du MDNAC et est une structure de contrôle, audit, enquête et évaluation des FARDC. Il ne dispose actuellement pas des moyens suffisants pour remplir ses fonctions. La justice militaire est un acteur clef dans la lutte contre l'impunité. Saluée pour sa réussite dans la condamnation de plusieurs chefs de guerre à l'Est, elle a également montré des limites évidentes quand il s'agissait de poursuivre des militaires de haut rang.

Les Commissions défense et sécurité de l'Assemblée nationale et du Sénat ont joué un rôle important dans la validation de la loi organique portant organisation et fonctionnement des FARDC. Leur implication mériterait d'être renforcée pour améliorer le contrôle démocratique des forces de sécurité et pour soutenir les priorités de la défense dans le cadre des arbitrages budgétaires effectués au niveau des lois de finances.

Les FARDC déployées en Ituri et au Nord-Kivu sont engagées principalement dans la lutte contre les groupes armés, et plus spécifiquement les Allied Defence Forces-NALU (ADF-NALU), et dépendent des 32^e et 34^e régions militaires (RM) dont la capacité à faire face aux menaces est clairement insuffisante.

Les autres acteurs de la sécurité dont la police nationale congolaise (PNC), le ministère de la justice et le conseil supérieur de la magistrature ou les services de la Présidence en matière de sécurité, doivent également être associés à la coordination générale de même qu'à toutes les actions visant à améliorer l'application de la loi et des conventions internationales, l'éthique et la redevabilité.

Les comités locaux de sécurité existants qui regroupent les autorités locales, les FARDC, la PNC, les acteurs de la justice et la société civile, y compris les autorités coutumières et les organisations de jeunes, jouent un rôle important dans le renforcement du climat de confiance entre la population et les forces de sécurité. Leurs capacités analytiques et techniques doivent être renforcées et leurs propositions soutenues.

Les groupes cibles sont les cadres et agents du MDNAC et de l'EMG au niveau central et local. Certains ont un niveau de formation encore insuffisant. D'autres, le plus souvent issus de groupes armés, ont des comportements inacceptables vis-à-vis des populations qu'ils sont censés protéger. Dans les provinces ciblées, notamment celles où l'insécurité est la plus forte, les groupes cibles comprennent, outre les unités militaires sécurisant les principaux axes de circulation, les autorités locales et les organisations de la société civile, incluant les leaders locaux et religieux et les associations de droits de l'homme et associations de femmes qui participent aux activités de rapprochement civilo-militaire. Les jeunes ne sauraient être ignorés dès lors qu'ils sont les recrues de demain ou, à l'inverse, les membres recrutés par les nombreux groupes armés illégaux.

Les bénéficiaires finaux sont les communautés, en particulier celles où l'insécurité est la plus forte, ainsi que la population en général en tant que détenteurs de droits. Une attention particulière est portée à l'égard des femmes, des jeunes, des enfants, des personnes déplacées, et des personnes handicapées. Leur implication dans l'identification et la mise en œuvre des activités de rapprochement civilo-militaire leur permettra de vivre dans un climat plus sécurisé et de confiance avec les forces de sécurité.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1. Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de renforcer la gouvernance et de l'État de droit, lutter contre l'impunité et la corruption et promouvoir une paix juste et durable en République démocratique du Congo (RDC).

Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont :

1. Le cadre de mise en œuvre du PRA est renforcé ;
2. L'administration de la défense est modernisée ;
3. La redevabilité et le lien entre les forces armées et la population sont renforcés ;
4. Les populations civiles des zones de conflits à l'Est du pays sont mieux soutenues et protégées, en particulier les femmes et les groupes vivant dans des conditions vulnérables.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effet(s) attendu(s)) correspondants sont les suivants :

- 1.1 : le cadre institutionnel du secteur de la défense est amélioré, en cohérence avec l'ensemble du secteur de la sécurité ;
- 1.2 : la planification et le suivi de la réforme sont améliorés, en synergie avec les autres services de sécurité ;
- 2.1 : la gestion des ressources humaines est renforcée avec une attention spécifique au genre, y compris au niveau décentralisé ;
- 2.2 : la numérisation du secteur de la défense est renforcée ;
- 2.3 : la formation administrative, éthique et de déontologie des militaires est appuyée avec une attention spécifique au genre, au respect des droits de l'homme, au cadre légal concernant les déplacements forcés et au droit international humanitaire ;
- 3.1 : les organes de contrôle du secteur de la défense sont renforcés ;
- 3.2 : le dialogue entre les FARDC et la population est renforcé avec une attention spécifique au genre ;
- 4.1 : les principaux axes de circulation de l'Ituri et du nord du Nord Kivu sont sécurisés, en conformité avec les principes de respect des droits humains et du droit international humanitaire ;
- 4.2 : les victimes des conflits de l'Ituri et du Nord Kivu sont prises en charge par le corps de santé militaire avec une attention spécifique aux violences basées sur le genre ;
- 4.3 : les conditions de vie des militaires sont améliorées en Ituri et au Nord Kivu.

3.2. Activités indicatives

Comme l'exigent les traités de l'UE, aucune des activités soutenues dans le cadre de l'action ne peut avoir d'impact militaire ou de défense. Toutes les activités envisagées couvrent à une meilleure gouvernance et transparence du secteur de la défense.

Activités liées au produit 1.1 : appui à l'élaboration, l'actualisation et l'adoption des textes réglementaires pour l'application de la loi organique portant organisation et fonctionnement de l'armée et de la loi portant statut du militaire, ainsi que les textes de mise en application ; appui à l'actualisation des audits organisationnels du ministère de la défense nationale et anciens combattants (MDNAC) et de l'Etat-Major Général (EMG) des FARDC.

Activités liées au produit 1.2 : appui à l'élaboration d'outils méthodologiques d'anticipation et de suivi-évaluation du PRA, notamment du document de politique sectorielle et du programme d'action prioritaire qui déclinent sa mise en

œuvre (outils statistiques, matrices de suivi, plans de financement, tableaux d'organisation et de dotation de l'armée pour assurer la prévisibilité des besoins et documenter les futures lois de programmation militaire) ; formation continue en suivi-évaluation des cadres du MDNAC, de l'EMG et de l'inspection générale de l'armée (IGA) ; appui aux structures de pilotage de la réforme ; appui au renforcement des synergies entre la réforme de l'armée et celles de la police et de la justice dans le cadre de l'architecture globale de sécurité de la RDC ; contribution à l'élaboration de la stratégie nationale de sécurité qui prend en compte l'égalité de genre.

Activités liées au produit 2.1 : appui à la finalisation de la base de données des militaires (collecte des données manquantes) ; appui au développement de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) ; appui au développement d'un réseau de correspondants ressources humaines dans les services du MDNAC et de l'EMG ; appui au dégageant des effectifs et à la reconversion/réinsertion des militaires, notamment au sein de structures de production agricole.

Activités liées au produit 2.2 : appui à la conceptualisation et à la mise en œuvre d'un schéma directeur informatique au sein du MDNAC et de l'EMG ; appui au développement d'une capacité de formation et de gestion informatique autonome au sein du MDNAC et de l'EMG ; appui au renouvellement des équipements informatiques du MDNAC et de l'EMG ; appui au développement et à la sécurisation des réseaux informatiques du MDNAC et de l'EMG sur tout le territoire.

Activités liées au produit 2.3 : appui à la définition d'une politique de formation en fonction des tableaux d'organisation et du catalogue des emplois élaborés par les FARDC ; appui à l'actualisation des cursus de formation initiale et continue en matière d'administration (gestion des ressources humaines, gestion budgétaire et financière) à tous les niveaux de la formation militaire ; appui à la formation initiale et continue en matière d'administration, de déontologie et d'éthique professionnelle à tous les niveaux de la formation militaire ; appui à la réhabilitation et équipement des écoles d'administration et de logistique de Kananga et Kinshasa.

Activités liées au produit 3.1 : appui à la réalisation d'un audit organisationnel de l'inspecteurat général de l'armée (IGA) ; appui à l'IGA dans la préparation et la réalisation de ses différentes missions de contrôle ; appui aux commissions défense et sécurité de l'assemblée nationale et du Sénat dans la préparation et la réalisation de leur mission de contrôle de l'activité du MDNAC et des FARDC ; appui à la haute cour militaire et à l'auditorat général des FARDC dans le cadre de la lutte contre l'impunité et de la lutte contre la corruption.

Activités liées au produit 3.2 : appui à la communication institutionnelle du MDNAC et de l'EMG ; soutien aux espaces de dialogue entre les FARDC et les populations, notamment les associations de femmes et de jeunes et les déplacés internes, dans les zones les plus sensibles du pays (en conflit et post conflit) ; appui à la participation des FARDC dans le cadre des comités locaux de sécurité ; soutien aux activités de rapprochement civilo-militaire.

Activités liées au produit 4.1 : appui aux FARDC pour la mise en place d'un système d'entretien périodique des principaux axes routiers ; construction des infrastructures de protection pour assurer la circulation sécurisée des populations et des biens sur les principaux axes routiers ; Renforcement des capacités des FARDC à sécuriser les axes (mobilité, communication, surveillance, protection, activités civilo-militaires) ; renforcement du cadre de conformité des FARDC de respect des droits de l'homme (formation, auditorat et justice militaire, mécanisme de recueil des plaintes).

Activités liées au produit 4.2 : appui aux FARDC pour la constitution et la formation d'une capacité médicale d'intervention rapide ; construction et équipement d'unités de soins d'urgence ; fourniture des équipements nécessaires à l'opérationnalisation de cette capacité médicale d'intervention rapide ; appui technique et logistique à la réalisation des interventions.

Activités liées au produit 4.3 : appui à l'identification des besoins prioritaires de casernement des militaires et de leurs ayants droits ; appui à la construction et équipement de cantonnements pour les militaires dans les zones à forte concentration de militaires, notamment au sein des populations civiles (Ituri, Nord Kivu).

L'engagement de la contribution de l'UE aux Initiatives Équipe Europe prévues dans le cadre de ce plan annuel d'action sera complété par d'autres contributions de la part de partenaires de l'Équipe Europe. Elle est conditionnée à la confirmation formelle par chaque partenaire de sa contribution substantielle dès que possible. Dans l'hypothèse où ces IEE et/ou ces contributions ne se concrétisent pas l'action de l'UE pourra continuer hors du cadre des IEE.

3.3. Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Compte tenu des activités prévues, une évaluation stratégique environnementale, une évaluation d'impact environnemental ou une évaluation du risque climatique n'ont été conduites à ce stade. Il est néanmoins prévu que

les constructions ou réhabilitations d'infrastructures suivront les règles environnementales (conception adaptée au climat, recours à l'architecture traditionnelle, utilisation de matériaux locaux et utilisation des énergies renouvelables).

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que la dimension genre sera intégrée dans chaque composante de l'action sur base des orientations contenues dans le Plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) —2021-2025 et le *Gender Action Plan* pour la RDC qui sera révisé en 2021. Il s'agira de renforcer les bonnes pratiques en matière de prise en compte des sexo-spécificités et de la participation égale entre les femmes et les hommes acquises sous le programme PROGRESS notamment au niveau des ressources humaines (données désagrégées par sexe et âge, respect de la loi sur la parité, utilisation des principes de discrimination positive pour les recrutements, communication spécifique pour les femmes lors des campagnes de recrutement). Il faudra aussi mettre en place des stratégies pour la promotion de la femme militaire, concevoir des outils de sensibilisation en vue d'augmenter le nombre de femmes au sein des effectifs dans les années à venir et mettre en place un plan stratégique de suivi – évaluation de la politique genre au sein du MDNAC et des FARDC. La mise en œuvre des activités veillera à assurer une plus grande égalité de traitement entre hommes et femmes au sein du MDNAC et des FARDC, mais aussi à permettre une meilleure prévention et une meilleure prise en charge des cas de violences basées sur le genre. Il est enfin prévu que les constructions ou réhabilitations d'infrastructures veilleront au respect des questions de sexo-spécificités et d'inclusion des personnes avec un handicap (accessibilité des infrastructures).

Droits de l'Homme

L'action s'inscrit la stratégie pour les droits de l'Homme et la démocratie pour la période 2021-2024, en ce qui concernent (1) la redevabilité des autorités nationales en matière de violences basées sur le genre (VBG) et (2) la promotion et l'enracinement d'un système de justice équitable et accessible à tous ainsi que (3) la lutte contre l'impunité, surtout pour ceux impliqués dans les violences sexuelles. L'action intègre pleinement l'approche du développement basée sur les droits (human rights-based approach) en renforçant les capacités des institutions de sécurité (porteur des obligations) et la responsabilisation des titulaires de droits, notamment à travers les cadres de concertation de la gouvernance locale, ainsi qu'à travers les actions de renforcement de la chaîne pénale. Tout au long de la mise en œuvre, l'action appliquera les cinq principes de travail de l'approche basée sur les droits humains : a) application de tous les droits humains pour tous ; b) participation significative et inclusive et accès à la prise de décision ; c) non-discrimination et égalité ; d) responsabilité et État de droit pour tous et transparence ; et e) accès à l'information soutenu par des données désagrégées.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1. Cela implique que les constructions ou réhabilitations d'infrastructures veilleront au respect des questions d'inclusion des personnes avec un handicap (accessibilité des infrastructures).

Démocratie

L'action répond aux priorités du nouveau consensus européen pour le développement : « Notre monde, notre dignité, notre avenir » visant la promotion des valeurs universelles de démocratie, gouvernance, État de droit et de droits de l'Homme, préalable à la stabilité et au développement durable. Elle répond aussi aux objectifs de la communication conjointe du Parlement et du Conseil de l'UE « Vers une stratégie globale avec l'Afrique », ainsi que de la « Nouvelle Alliance Afrique - Europe pour un investissement et des emplois durables : hisser notre partenariat pour l'investissement et l'emploi au niveau supérieur » en favorisant l'amélioration du climat des affaires par le soutien conjoint aux institutions de sécurité et de justice.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

L'action s'inscrit également dans la Communication « Éléments pour la mise en place d'un cadre stratégique à l'échelle de l'UE visant à soutenir le secteur de la sécurité » qui promeut la réforme du secteur de la sécurité. L'objectif est de contribuer aux efforts de stabilisation et de mieux protéger/sécuriser la population civile, notamment à travers la protection de leurs libertés fondamentales et l'accès à la justice en cas des violations graves des droits l'Homme. L'action entend aussi à contribuer à un plus grand respect des principes éthiques et de la déontologie militaire. Dans ce sens, elle tend à renforcer la légitimité, la bonne gouvernance, l'intégrité et la viabilité des FARDC. L'action contribuera, par ailleurs, pleinement à la résolution des conflits actuels y compris à la réalisation de solutions durables pour les réfugiés et déplacés et la prévention de conflits futurs dans plusieurs zones particulièrement sensibles du pays dont les femmes, les jeunes, les enfants et les autres personnes vulnérables sont souvent les victimes

principales. Mais dans le même temps, l'action devra anticiper et prévenir les potentiels conflits et par conséquent les déplacements forcés dont pourraient découler le renforcement de l'appareil sécuritaire dans ces zones souvent peu favorables à une plus grande présence et souveraineté de l'État.

Réduction des risques de catastrophes

N.A.

Autres considérations, le cas échéant

L'action devra s'inscrire en synergie avec la réforme des finances publiques et veiller à ce que les orientations prioritaires de réforme de l'armée se retrouvent bien dans la loi de finances, ce qui impliquera un dialogue régulier avec les ministres du budget et des finances, mais aussi avec les assemblées parlementaires. Il faudra aussi tenir compte des réformes en cours de la fonction publique, notamment en ce qui concerne la retraite.

3.4. Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/Moyenne/Faible)	Impact (Haute/Moyen/Faible)	Mesures d'atténuation
1	Manque d'engagement/de volonté politique durable en matière de réforme de l'armée/risques politiques	Moyenne	Haute	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter une feuille de route avec des indicateurs de progrès sur l'application des réformes, agréée conjointement et faisant l'objet d'un suivi régulier entre le MDNAC, l'EMG, l'UE et les EM/UE - Encourager et soutenir le dialogue technique entre l'ensemble des parties prenantes par le MDNAC et l'EMG - Assurer un dialogue politique régulier entre l'UE, les EM/UE et le gouvernement - Respect du calendrier des réunions du comité de pilotage du programme - Concertations régulières des EM/UE et production régulière de rapports HoMs sur la situation sécuritaire et évaluation des risques
1	Dégradation brusque de la situation sécuritaire au Nord Kivu et en Ituri	Moyenne	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un protocole sécuritaire dès le démarrage du programme, monitoring régulier de la situation sécuritaire en lien avec les FARDC, la MONUSCO et les autres services de sécurité
2	Les ressources et/ou le taux d'exécution du budget de l'État sont insuffisants pour mettre en œuvre la réforme	Moyenne	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager le dialogue politique et technique avec les services du Premier Ministre, du MDNAC, de l'EMG, des finances et du budget ainsi que les commissions parlementaires compétentes
3	Persistance du mode de fonctionnement informel au sein même du MDNAC et des FARDC et résistance aux changements, notamment en ce qui concerne la participation des femmes	Moyenne	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les bonnes pratiques en ciblant une masse critique qui sera à même d'impulser un changement de mentalités - Mettre en place un système de monitoring permanent de l'action concernant la prise en compte de la dimension genre - Communiquer sur les actions positives des FARDC quand elles ont lieu pour revaloriser son image auprès de la population - Renforcer le rôle de l'IG

				- Renforcer le rôle de la société civile - Analyse genre dans le secteur de la Défense
3	Méfiance du MDNAC et des FARDC à l'égard de la société civile et manque de volonté de faire respecter le code de déontologie	Moyenne	Moyenne	- Encourager et soutenir le dialogue entre les structures du MDNAC et des FARDC au niveau central et provincial - Encourager les organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la protection des droits de l'homme à recenser les violences commises à l'encontre des populations civiles, notamment les femmes, les jeunes et les personnes déplacées internes y compris par les forces de sécurité, et à les faire connaître

Enseignements tirés:

L'action s'appuie sur le bilan cumulé de la mission EUSEC financée dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de 2005 à 2016 et du programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité – volet défense (PROGRESS) financé par le 11^e FED de 2015 à 2021. Elle intègre aussi les premiers enseignements tirés du projet DEFEND VIRUNGA financé dans le cadre de l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP) pour l'encadrement des FARDC dans la protection des populations civiles au Parc national des Virunga.

Tenu à Kinshasa le 19 mai 2021, un forum a réuni le MDNAC, l'EMG, la Délégation de l'UE, les États membres de l'UE, tous représentés au plus haut niveau, pour discuter de la capitalisation du programme PROGRESS. Les principales recommandations issues de ces assises sont : i) poursuivre la construction du système de gestion des ressources humaines ; ii) poursuivre l'investissement en informatique comme outil d'aide à la décision et au pilotage ; iii) intégrer toutes les matières développées dans le cadre du programme (gestion des ressources humaines gestion budgétaire et financière, droits humains) dans le dispositif de formation initiale et continue des FARDC ; iv) renforcer le lien entre l'armée et la population par une meilleure communication, le soutien aux espaces de dialogue et aux activités civilo-militaires et l'amélioration des conditions de vie des militaires ; v) renforcer les organes de contrôle de l'armée pour asseoir pleinement la bonne gouvernance.

D'autres recommandations concernent l'approche de travail qui doit : i) associer les bénéficiaires directs au plus près de l'analyse des problématiques, de la définition des solutions et de la priorisation des activités de manière à assurer une pleine appropriation qui a pu faire défaut par le passé ; ii) veiller à une implication équilibrée des services du MDNAC et de l'EMG ; iii) veiller à un meilleur équilibre entre les activités au niveau central et en provinces, notamment là où les besoins sont les plus urgents ; iv) trouver un équilibre entre le soutien aux réformes de long terme visant à l'amélioration générale de la gouvernance du secteur de la défense et le soutien aux efforts à court et moyen terme pour la sécurisation des populations et de leurs biens ; v) travailler au développement de synergies avec les secteurs de la justice et de la police pour une approche globale de la réforme sur secteur de sécurité dans le pays.

En janvier 2020, des experts de la EU Security Sector Governance Facility ont soutenu la Délégation de l'UE dans la réalisation d'une analyse des opportunités de réengagement de l'UE et de ses États membres dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité en RDC. Outre des recommandations qui vont dans le sens de celles énumérées ci-dessus on peut retenir plus spécifiquement : i) tenir compte de l'agenda de retrait de la MONUSCO ; ii) faire appel à l'expertise militaire des États membres de l'UE présents en RDC iii) identifier les « low hanging fruits » afin d'offrir aux bénéficiaires des réalisations à bref délai et iv) diversifier les instruments d'intervention dans le domaine de la défense, notamment par le déploiement d'une nouvelle mission PSDC dans le pays.

Pour l'objectif spécifique 4, le programme s'appuiera sur les enseignements tirés du projet DEFEND Virunga, qui renforce la capacité des FARDC à protéger les populations vivant aux alentours du parc des Virunga et à sécuriser les axes le traversant. Le projet ayant débuté le 1er janvier 2021, les premiers enseignements seront disponibles pendant la phase de formulation détaillée du programme et seront essentiels, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un cadre de conformité de respect des droits de l'homme réaliste, solide et efficace.

3.5. Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action concrétise l'initiative Equipe Europe « Paix et sécurité » dans son volet défense en intégrant l'expertise pertinente de la Belgique et de la France et en concrétisant une approche commune de l'UE et des États Membres présents en RDC dans le secteur. Elle vise à renforcer la cohésion nationale et le lien armée-nation indispensable à l'amélioration de la situation sécuritaire en agissant à la fois sur l'efficacité, l'intégrité, la redevabilité et le respect des droits humains des FARDC. L'action ne peut supporter aucune activité qui ait un impact militaire ou de défense. Elle ne soutient que des activités qui coucourent à une meilleur gouvernance et transparence du secteur de la défense. La réalisation des produits devant mener à une programmation efficace et inclusive de la réforme, au renforcement du contrôle démocratique et institutionnel de l'action des FARDC, à la formation initiale et continue dans le domaine administratif et financier ainsi que dans les domaines de la déontologie et de l'éthique, au renforcement des capacités en matière de gestion des ressources humaines, financières et informatiques, au développement d'une relation positive entre FARDC et populations, avec un engagement particulièrement prononcé dans les zones qui connaissent actuellement les conflits les plus violents, sont autant de leviers sur lesquels elle entend agir simultanément.

Au niveau stratégique, l'action cherchera à renforcer les synergies entre les secteurs clefs de la sécurité (justice, police, renseignements, migrations) et avec d'autres secteurs (pouvoirs législatifs nationaux et provinciaux, justice, corps de protection des parcs nationaux, ministères des finances et du budget) avec lesquels des interactions positives pourraient être trouvées pour le renforcement de l'État de droit, la sécurité et la paix.

En matière de formation, l'approche consistera à intégrer dans les cursus de formation initiale et continue des militaires tous les modules élaborés dans le cadre du programme PROGRESS en matière d'administration, de finances, de déontologie et d'éthique. Les formations devront être à la fois générales et ciblées afin de permettre aux FARDC de retrouver une plus grande légitimité et crédibilité auprès de la population.

Pour l'amélioration de la gestion des ressources humaines, financières et informatiques, l'action cherchera autant que possible à s'inscrire dans la continuité des importants appuis apportés par la mission EUSEC et du programme PROGRESS, tout en permettant une montée en puissance.

Dans le cadre du renforcement du lien armée population, l'approche consistera à agir simultanément sur l'établissement de mécanismes de contrôle interne plus performants, l'amélioration de la communication des FARDC et la mise en place d'espaces de dialogue en vue d'une coopération civilo-militaire renforcée. Partout où cela sera possible, ce travail cherchera à s'inscrire dans le cadre des dynamiques locales de sécurité, notamment les plans locaux de sécurité, en étroite synergie avec les autorités locales, les services de justice et de police et la société civile, y compris les autorités coutumières. La population sera accompagnée dans l'expression de ses attentes et des solutions aux problèmes d'insécurité seront recherchées au travers d'activités communautaires de rapprochement. Mais pour pouvoir rompre avec la logique d'impunité, il sera aussi essentiel que les capacités de sanction de l'IG et de la justice militaire puissent être effectives en cas de violations avérées des droits humains commises par des militaires.

Pour le volet lié à la sécurisation des populations à l'Est du pays, principalement au Nord Kivu et en Ituri, le programme sera mis en œuvre sous la forme d'une approche CBDS (Capacity Building for Development and Security for Development). Les groupes armés, notamment terroristes, exercent, en effet, dans ces zones un niveau de violence qui remet en cause l'existence même de l'État qui peine à assurer les services qu'il doit à la population (santé, justice, sécurité, éducation). Par ailleurs, le mode d'action des groupes armés (embuscades, attaques coordonnées) et leur niveau d'armement (mitrailleuses légères, lance-roquettes individuels) font que les forces armées sont les seules forces de sécurité en mesure de les affronter. Par ailleurs, en raison de cette insécurité, et pour contribuer au renforcement de leur intégration dans le tissu local indispensable à la réussite de leur mission, les FARDC doivent être en mesure de fournir des services à la population. Cela est d'autant plus nécessaire que les opérateurs publics ou privés théoriquement en charge de ces services sont bien souvent absents.

Dans toutes les activités, le programme mettra en œuvre le principe « ne pas nuire », en s'appuyant sur l'analyse de conflit qui a été achevée en avril 2021 et qui met bien en évidence les causes structurelles des différents conflits en RDC. Un monitoring particulier devra notamment être effectué très régulièrement dans les zones d'intervention où l'insécurité est la plus forte afin de prendre des mesures correctives si des effets négatifs devaient être produits par les actions du programme.

3.6. Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Modalité de projet (3 niveaux de résultats / indicateurs /valeurs de référence/valeurs cibles / source de données / Hypothèse – pas d'activités)

Résultats	Chaîne de résultats Principaux résultats attendus	Indicateurs	Valeurs de référence	Valeurs cibles	Sources de données	Hypothèses
Impact	Renforcer la gouvernance et l'État de droit, lutter contre l'impunité et la corruption et promouvoir une paix juste et durable en République démocratique du Congo (RDC)	1 Indice Mo Ibrahim sécurité et Etat de droit 2 Indice sur l'État de Droit de la RDC 2 Nombre de décès en lien avec les conflits pour 100.000 habitants* (désagrégée par sexe et âge) 3 Nombre de nouveaux déplacements forcés (réfugiés et déplacés internes)	1 23,5 en 2021 2 A identifier en 2022 3 13 en 2020	1 30 en 2026 2 A identifier 3 Réduction de 20 % en 2023	1 Rapport annuel de la Fondation Mo Ibrahim 2 Rapport annuel du World Justice Project 3.Statistiques de la MONUSCO (BCNUDH, reliefweb)	<i>Non applicable</i>
Effet direct 1	Le cadre de mise en œuvre du PRA est renforcé	1.1 Statut des décrets d'application de la loi portant statut du militaire 1.2 Degré de mise en œuvre de la réforme sectorielle de l'armée	1.1 Non signés en 2022 1.2 Baseline à identifier	1.1 Signés en 2023 1.2 A identifier	1.1 Revue semestrielle des publications du Journal Officiel par le comité de pilotage de l'action 1.2 Revue semestrielle du plan d'action du PRA par le comité de pilotage de l'action	Des avancées dans la réforme de la fonction publique permettent d'appliquer les dispositions portant statut du militaire
Effet direct 2	L'administration de la Défense est modernisée	2.1 % de militaires disposant d'un dossier individuel informatisé complet (désagrégé par sexe et âge). 2.2 Fréquence de la disponibilité des statistiques sur l'armée accessibles au public*	2.1 Baseline à identifier en 2022 2.2 Nulle en 2021	2.1 A identifier 2.2 Semestrielle en 2023	2.1 Rapport statistique annuel de l'IGA 2.2 Publications du Service de Communication et d'Information de l'Armée (SCIFA)	La volonté politique de concrétiser la réforme de l'armée se traduit par des mesures concrètes
Effet direct 3	La redevabilité et le lien entre les forces armées et la population sont renforcés	3.1 Nombre d'inspections et audits internes au sein de l'armée* 3.2 Nombre de représentants de l'armée ayant participé à des évènements	3.1 Baseline à identifier 3.2 Baseline à identifier	3.1 A identifier 3.2 A identifier	3.1 Statistiques annuelles de l'IGA	Implication positive des cartes de l'IGA

		promouvant la transparence de l'armée organisés dans le cadre de l'action* (désagrégé par sexe)			3.2 Rapports du Service d'Action Civique et Patriotique (SECAS)	
Effet direct 4	Les populations civiles des zones de conflits à l'Est du pays sont mieux soutenues et protégées, en particulier les femmes et les groupes vivant dans des situation vulnérables y compris les déplacés internes	4.1 Variation de l'indice de confiance de la population du Nord Kivu et de l'Ituri envers l'armée 4.2 Nombre de victimes des conflits bénéficiant directement d'une assistance de l'armée dans le cadre de l'action (désagrégé par sexe)	4.1 Baseline à identifier 4.2 Baseline à identifier	4.1 A identifier 4.2 A identifier	4.1 Rapports d'évaluations/ des perceptions de la communauté envers l'armée à mener au départ de l'action, mis parcour et à la fin de l'action 4.2 Rapports ONG et Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'Homme (BCNUDH)	Maintien d'une certaine stabilité politique sur l'ensemble du territoire
Produit 1 Lié à l'effet direct 1	1.1 le cadre institutionnel de la réforme est amélioré en cohérence avec l'ensemble du secteur de la sécurité	1.1.1 Nombre de diagnostics des directions ou services du MDNAC appuyés par l'UE 1.1.2. Nombre de participants (f/h) qui ont suivis des formations en genre et droits humains	1.1.1 2 en 2021	1.1.1 7 en 2023	1.1.1 Rapports semestriels de l'action	Les parties prenantes s'impliquent réellement dans la mise en œuvre du programme
Produit 2 Lié à l'effet direct 1	1.2 la planification et le suivi de la réforme sont améliorés, en synergie avec les autres services de sécurité	1.2.1 Nombre et fréquence des réunions de suivi du plan d'actions prioritaires du PRA impliquant toutes les parties prenantes à la réforme	1.2.1 Néant en 2021	1.2.1 Semestrielles dès 2022	1.2.1 Rapports de la Direction des Études et Planification (DESPO) du MDNAC	Les services du MDNAC assument pleinement leur rôle de pilotage du suivi de la réforme de l'armée
Produit 1 Lié à l'effet direct 2	2.1 la gestion des ressources humaines est renforcée avec une attention	2.1.1 Nombre de militaires identifiés et intégrés dans la base de données avec l'appui de l'UE 2.1.2 Pourcentage de	2.1.1 0 en 2022 2.1.2 0 % en 2021	2.1.1 A identifier	2.1.1 Rapports de la Direction des Ressources	Maintien en poste des cadres de la

	spécifique au genre, y compris au niveau décentralisé	militaires intégrés dans le processus de gestion prévisionnelle des emplois et compétences avec l'appui de l'UE (désagrégé par sexe et âge) 2.1.3 Ratio F/H en matière des promotions professionnelles		2.1.2 50 % en 2026	Humaines, rapports semestriels de l'action 2.1.2 Rapports semestriels de l'action	Direction de Ressources Humaines
Produit 2 Lié à l'effet direct 2	2.2 la numérisation du secteur de la Défense est renforcée	2.2.1 Etat d'un schéma directeur informatique au niveau du MDNAC et de l'EMG 2.2.2 % de couverture du réseau informatique des FARDC sur l'ensemble du territoire national renforcé avec l'appui de l'UE	2.2.1 Néant en 2021 2.2.2 20 % en 2021	2.2.1 Existant en 2023 2.2.2 80 % en 2024	2.2.1 Rapports semestriels de l'action 2.2.2 Rapports de la Direction informatique (DINFOR), rapports semestriels de l'action	Maintien en poste des principaux cadres de la Direction informatique
Produit 3 Lié à l'effet direct 2	2.3 la formation administrative, éthique et de déontologie des militaires est appuyée avec une attention spécifique au genre, au respect des droits de l'homme, au cadre légal concernant les déplacements forcés et au droit international humanitaire	2.3.1 Nombre de militaires formés avec l'appui de l'UE et ayant acquis de nouvelles compétences en matière d'administration, de déontologie et d'éthique professionnelle (désagrégé par sexe et âge) 2.3.2 Nombre de bâtiments de formation administrative construits/réhabilités avec l'appui de l'UE	2.3.1 0 en 2022 2.3.2 0 en 2022	2.3.1 700 en 2026 2.3.2 2 en 2026	2.3.1 Rapports semestriels de l'action et questionnaires de connaissance distribués aux participants avant et après la formation 2.3.2 Rapports semestriels de l'action	Maintien en poste des personnes formées
Produit 1 Lié à l'effet direct 3	3.1 les organes de contrôle du secteur de la Défense sont renforcés	3.1.1 Degré d'élaboration et de mise en place du mécanisme de gestion des plaintes par l'IGA 3.1.2 Nombre de questions parlementaires sur l'activité et le comportement des FARDC	3.1.1 Néant en 2021 3.1.2 Baseline à identifier	3.1.1 Mécanisme opérationnel en 2023 3.1.2 A identifier	3.1.1 Rapports semestriels de l'action 3.1.2 Baromètre de l'activité parlementaire	Bonne implication des Commissions défense et sécurité du Parlement
Produit 2 Lié à l'effet direct 3	3.2 le dialogue entre les FARDC et la population est renforcé avec une attention spécifique au genre	3.2.1 Nombre de cas de violations des droits de l'Homme (atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique) commises par les FARDC rapportés et documentés par la société civile avec l'appui de l'UE	3.2.1 860 en 2020 3.2.2 Baseline à identifier	3.2.1 Diminution de 20% en 2024 3.2.2 A identifier	3.2.1 Rapports du BCNUDH 3.2.2 Rapports semestriels de l'action	Le lien de confiance mutuelle entre armée et populations

		3.2.2 Nombre d'actions de rapprochement civilo-militaire appuyées par l'UE				n'est pas rompu
Produit 1 Lié à l'effet direct 4	4.1 les principaux axes de circulation de l'Ituri et du nord du Nord Kivu sont sécurisés en conformité avec les principes de respect des droits humains et du droit international humanitaire	4.1.1 Nombre de km d'axes sécurisés dans le cadre de l'action 4.1.2 Nombre d'équipements majeurs livrés aux FARDC avec l'appui de l'UE	4.1.1 Baseline à identifier 4.1.2 Baseline à identifier	4.1.1 A identifier 4.1.2 A identifier	4.1.1 Rapports semestriels de l'action 4.1.2 Idem	La situation sécuritaire des zones concernées permet le développement de l'action
Produit 2 Lié à l'effet direct 4	4.2 les victimes des conflits de l'Ituri et du Nord Kivu sont prises en charge par le corps de santé militaire avec une attention spécifique aux violences basées sur le genre	4.2.1 Nombre d'unités d'intervention médicale rapide mises en place avec l'appui de l'UE 4.2.2 Nombre de victimes prises en charge par les unités médicales d'intervention rapide de l'armée (désagrégé par sexe et âge)	4.2.1 0 en 2022 4.2.2 Néant au démarrage	4.2.1 2 en 2024 4.2.2 A identifier	4.2.1 Rapports semestriels de l'action	La situation sécuritaire des zones concernées permet le développement de l'action
Produit 3 Lié à l'effet direct 4	4.3 les conditions de vie des militaires sont améliorées en Ituri et au Nord Kivu	4.3.1 Nombre de camps militaires construits/réhabilités avec le soutien de l'UE	4.3.1 0 en 2022	4.3.1 2 en 2025	4.3.1 Rapports semestriels de l'action	Implication de toutes les parties prenantes au niveau local

4. MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1. Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République démocratique du Congo.

4.2. Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3. Modalités de mise en oeuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE³.

4.3.1. Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre/une organisation internationale

Cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera conforme aux exigences de l'article 154 du Règlement financier et qui sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants: être une agence d'exécution d'un État membre de l'UE (ou une organisation internationale) présente en RDC et qui dispose d'un historique de coopération avec le MDNAC et les FARDC. Bien que limitée aux aspects de gouvernance du secteur de la défense et de protection des populations en dangers, l'action s'inscrit dans un domaine régalien particulièrement sensible où la construction du lien de confiance entre les opérateurs de mise en œuvre et les bénéficiaires directs est essentielle. Les évaluations des interventions précédentes de l'UE dans le secteur ont toutes souligné que cette construction doit se baser avant tout sur l'expérience reconnue dans le domaine de la défense et la capacité de mobilisation d'une expertise à même de s'intégrer rapidement pour atteindre les objectifs attendus. Il est donc envisagé que l'action soit confiée à un groupement d'opérateurs avec un chef de file et des partenaires parmi lesquels figureront des coopérations militaires d'États membres déjà présentes en RDC (BE, FR, et DE), dans une approche Equipe Europe, afin de profiter des liens de confiance établis de longue date par ces entités avec le MDNAC et les FARDC. La mise en œuvre par ce groupement d'opérateurs au travers d'une convention unique implique toutes les activités indicatives prévues dans le cadre des quatre objectifs spécifiques et produits attendus de l'action tels que décrits au point 3.1.

4.3.2. Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

Au cas où la modalité privilégiée mentionnée au point 4.3.1 ne peut pas être mise en œuvre en raison de circonstances échappant au contrôle de la Commission, la présente action sera conduite en gestion directe selon le schéma suivant : signature d'un contrat de subvention avec un ou plusieurs opérateurs spécialisés regroupés en consortium pour la mise en œuvre de toutes les activités indicatives prévues dans le cadre des objectifs spécifiques et produits attendus de l'action tels que décrits au point 3.1.

4.4. Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

³ www.sanctionsmap.eu. Please note that the sanctions map is an IT tool for identifying the sanctions regimes. The source of the sanctions stems from legal acts published in the Official Journal (OJ). In case of discrepancy between the published legal acts and the updates on the website it is the OJ version that prevails.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

4.5. Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.3	
Objective/Outputs 1. « le cadre de mise en œuvre du PRA est renforcé » 2. « l'administration de la Défense est modernisée » 3. « la redevabilité et le lien entre les forces armées et la population sont renforcés » 4. « les populations civiles des zones de conflits à l'Est du pays sont mieux soutenues et protégées » Composé de :	29 600 000
Gestion indirecte avec une organisation de l'État membre ou une organisation internationale – cf. section 4.3.1	29 600 000
Evaluation – cf. section 5.2 Audit – cf. section 5.3	400 000
Totaux	30 000 000

4.6. Structure organisationnelle et responsabilités

Le MDNAC et l'EMG assureront la maîtrise d'œuvre. La mise en œuvre de toutes les activités prévues pour atteindre les 4 objectifs spécifiques sera déléguée à une ou plusieurs organisations d'un État membre ou organisation internationale mobilisée(s) au moyen d'une convention de délégation qui inclura toutes les activités prévues, y compris la réalisation d'éventuels travaux de construction ou de réhabilitation.

Dans le respect de l'approche d'appui sectoriel, l'exécution de l'action doit s'aligner sur les orientations contenues dans le PRA et déclinée dans un document de stratégie sectorielle et un plan d'actions prioritaires en cours d'élaboration.

Un Comité de pilotage, qui constitue un cadre de dialogue entre le gouvernement de la RDC, l'UE et les États membres de l'UE, est établi pour assurer la gouvernance de l'action. Il est composé du MDNAC et de l'EMG qui en assurent la co-présidence, de l'IGA, de la Délégation de l'UE, des États membres de l'UE impliqués dans le secteur de la défense, de représentants de la société civile et des opérateurs de mise en œuvre.

La participation au comité de pilotage pourra être élargie en fonction de l'ordre du jour. Le Comité de pilotage permettra de faire le suivi des activités prévues dans le cadre de l'action. Il se réunit en principe deux fois par an en accord avec le cadre sectoriel. Des réunions extraordinaires pourront être convoquées selon les besoins.

Le comité technique assure quant à lui le suivi technique et opérationnel. Composé d'un représentant du MDNAC, d'un représentant de l'EMG, d'un représentant de chaque service ou unité impliqué dans le cadre de l'action et d'un représentant de la Délégation de l'UE et des opérateurs de mise en œuvre, il se réunira en principe tous les 3 mois et au moins avant la tenue du Comité de pilotage.

Les résultats des travaux pourront aussi faire l'objet d'échanges dans le cadre du dialogue politique entre la RDC et l'UE.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

5. MESURE DE PERFORMANCE

5.1. Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et résultats directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données.

Dans le cadre de son OS1 (le cadre de mise en œuvre du PRA est renforcé), l'action appuiera l'amélioration des outils de suivi de la mise en œuvre du PRA qui est actuellement en train d'être décliné en un document de stratégie sectorielle et un plan d'actions prioritaires. Une matrice de suivi avec des indicateurs cibles sera élaborée afin d'assurer une évaluation objective de la mise en œuvre de la réforme. Des rapports de suivi seront publiés régulièrement et les revues sectorielles présidées par le MDNAC permettront à l'ensemble des partenaires, y compris les organisations de la société civile, d'analyser : i) l'évolutions des indicateurs de performance des FARDC ; ii) la mise en œuvre du plan d'action prioritaire du PRA ; et iii) l'exécution des budgets alloués au secteur, sur financement domestique et sur financement extérieur.

Le comité de pilotage assurera le suivi de l'état d'avancement des réformes dans le secteur, via l'appréciation des indicateurs de l'action. Pour plusieurs indicateurs repris dans le cadre logique, une étude permettant de déterminer le niveau de bas et les cibles à atteindre sera réalisée par le partenaire de mise en œuvre au démarrage de l'action. Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (produits et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Chaque rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

Le partenaire de mise en œuvre sera tenu de fournir également toutes les informations techniques et financières en sa possession pour faire le suivi de l'engagement conjoint de l'Union européenne, de la Belgique et de la France dans le cadre de l'initiative Equipe Europe « Paix et sécurité ».

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi de l'action, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.2. Evaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, une évaluation à mi-parcours sera effectuée pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants contractés par la Commission. Les équipes d'évaluation comporteront des expertises genre et droits humains.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre des problèmes, notamment dans le cadre l'atteinte des objectifs fixés, afin de procéder aux ajustements éventuellement nécessaires.

L'évaluation finale sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment des actions pilotes initiées.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 1 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.3. Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6. COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

APPENDIX 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention⁴ (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

Niveau d'action		
<input type="checkbox"/>	Action individuelle	Present action: all contracts in the present action
Groupes d'actions		
<input type="checkbox"/>	Groupes d'actions	Actions reference (CRIS#/OPSYS#):
Niveau contrat		
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel	Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre/une organisation internationale

⁴ [ARES \(2021\)4204912](#) - For the purpose of consistency between terms in OPSYS, DG INTPA, DG NEAR and FPI have harmonised 5 key terms, including 'action' and 'Intervention' where an 'action' is the content (or part of the content) of a Commission Financing Decision and 'Intervention' is a coherent set of activities and results which constitutes an effective level for the operational follow-up by the EC of its operations on the ground. See more on the [concept of intervention](#).

